221C3621
FR0010259150-FS1031

24 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IPSEN SA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 24 décembre 2021, la société Parvus Asset Management Europe Limited[1] (7 Clifford Street, Londres W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 décembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société IPSEN SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 4 199 384 actions IPSEN SA représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,18% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions IPSEN SA sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 4 199 384 actions IPSEN SA (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 3 octobre 2022.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par M. Edoardo Mercadante.
[2] Sur la base d'un capital composé de 83 814 526 actions représentant 132 128 427 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.